



DELIBERATION 2019-034 DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 08 avril 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER - V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ - M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – N. CARON.

MM. Ph. DERUY – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J. C. CODEVELLE – P. VISENTIN - J.N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – M. GUIDEZ - L. DE LE VALLEE – L. ANTINORI – J.L. TABARY - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - J. VASSEUR – F. CARON - M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Commission Fonds de Concours – Exercice 2019.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la mise en œuvre d'une commission fonds de concours composée de 8 membres titulaires et de huit membres suppléants désignés parmi les conseillers communautaires titulaires de l'intercommunalité. Cette commission est chargée de décider de la répartition des enveloppes financières votées dans le cadre des budgets de l'intercommunalité au regard des critères fixés par le conseil communautaire.

Monsieur le Président rappelle également le principe de représentation des communes au sein de cette commission en limitant par un seul élu et en renouvelant chaque année la représentativité des communes sans qu'un même élu puisse siéger deux fois dans la même mandature.

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à la désignation des membres appelés à siéger pour l'exercice 2019.

Après en voir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de désigner en qualité de membres titulaires : Mme M. LEFEBVRE, MM. J.P. BOUSSEMAR, Ch. HEMAR, B. ROUSERE, M. FOULON, D BOUQUILLON, E. LEFEBVRE, B. CAILLE,
- de désigner en qualité de membres suppléants : Mme N. BOUBET, MM. G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, G. BOURY, M. POUILLAUDE, J.F. LALY, B. HIEZ, L. ANTINORI.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 15 avril 2019 et transmission
en Préfecture le 15 avril 2019.

Le Président,

Jean-Jacques COTTE



Le Président,

Jean-Jacques COTTE

